



**Bureau  
d'information  
et de  
communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne



**JURA** CH  
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE JURA

**ne.ch**  
NEUCHÂTEL  
CANTON DE NEUCHÂTEL



## **COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT** Etat de Vaud

### **Concertation entre cantons romands pour la réouverture des restaurants dès jeudi 10 décembre**

**Après s'être concertés et dans une volonté d'harmonisation et de clarté, les gouvernements des cantons de Vaud, Neuchâtel, Fribourg, Genève et Jura ont décidé ensemble la réouverture des cafés et restaurants dès jeudi 10 décembre.**

Suite à des discussions intervenues entre plusieurs conférences intercantionales romandes, les ministres de l'Économie des cantons de Vaud, Fribourg, Neuchâtel, Genève et Jura se sont concertés dans le cadre de la réouverture des cafés et restaurants. Ils sont convenus qu'une harmonisation de la date de réouverture était sans doute le meilleur message à envoyer à tous les acteurs, avec des mesures communes, claires et compréhensibles. La date de l'annonce (ce jour) et celle de la réouverture (10.12) permettent aux acteurs du secteur de la restauration de se préparer à la réouverture. La population peut planifier au mieux et dans le respect des mesures sanitaires ses futures sorties dans les établissements.

Il a été décidé que ces réouvertures - sur le plan sanitaire - étaient toutes placées à minima sous le régime de la Confédération, à savoir : fermeture de 23h à 6h ; 4 personnes maximum par table ; obligation de consommer assis ; fournir ses coordonnées. La distance physique, se laver les mains et le port du masque lorsqu'on n'est pas assis demeurent naturellement des consignes à respecter également. Un suivi cantonal sera assuré quant au monitoring de l'effet éventuel de la réouverture de restaurants sur la pandémie. Cela signifie que cette décision peut être révoquée si la situation sanitaire l'exige.

Il est important que la population continue à faire preuve de la plus grande rigueur dans le respect des règles de précaution, afin de réduire la pression sur le système sanitaire. Les cantons porteurs de cette décision se réjouissent qu'une solution pragmatique ait été trouvée.

Renseignements complémentaires: [VD], Philippe Leuba, conseiller d'Etat, 021 3160 60 10; [NE], Jean-Nathanaël Karakash, conseiller d'Etat, 032 889 48 00 ; [FR], Olivier Curty, conseiller d'Etat 026 305 24 02; [GE], Mauro Poggia, conseiller d'Etat, 022 327

90 90; [JU], Jacques Gerber, conseiller d'Etat, 032 420 52 00

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 25 novembre 2020